

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2022 039 CA

SEANCE du 13 décembre 2022
Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**
L'An deux mille vingt deux
Le treize décembre à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 2

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion – Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Franck CHARRIE, Représentant la CAF à M. Ahmed MOUHOUCHE, Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local à Bernard KSAZ, M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Chantal DEJEAN-DUPEBE

Excusés : Mme Christel CANTARUTTI, Représentante Syndical UD CFDT – M. Éric CANTARUTTI, Représentant Syndical UD CGT

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, M. CERES Michel, Chef d'unité Politique de l'Habitat à la DDT, représentant Monsieur le Préfet du GERS
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : Subventions 2023

Le Président propose au Conseil de maintenir, pour l'exercice 2023, le versement des subventions aux Organismes ci-dessous énoncés :

LIBELLE	2023
Subvention au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)	7 600 €
Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ)	1 200 €
Subvention ADIL 32	4 000 €
Subvention SOLI'AL	5 000 €

L'avis du Conseil est sollicité.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président, décide à l'unanimité d'adopter le versement des subventions énoncées ci-dessus au titre de l'exercice 2023.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Bernard KSAZ

Pour : 21
Abstention : 0
Contre :